

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014 A 18H00
LES ROUSSES - MAIRIE SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL –**

Présents :

- **Les Rousses** : Jean-Sébastien LACROIX
- **Bois d'Amont** :
- **Prémanon** : Vincent HALLUIN –
- **Lamoura** : Christian BIENMILLER – Jean SARON
- **Lajoux** : Jean-Marie PERROT
- **Septmoncel** : Joël DURIF

Absents : Bernard MAMET (pouvoir à Jean-Sébastien LACROIX) – Laurent MUOT (excusé) – Jean-Michel VANINI (excusé) – Anthony GALAS (pouvoir à Vincent HALLUIN) – Nelly BENOIT-JEANNIN – Sylvie MICHAUD (pouvoir à Joël DURIF)

Secrétaire de séance : Jean-Marie PERROT

Membres extérieurs : Alex BRIGOLLE – Franck GAGNARD (Lyonnaise des Eaux France) - Jacques BOZZOLINI (Roseval DEVELOPPEMENT) – Antoine DELACROIX (Cabinet MERLIN)

Le 29 septembre 2014 à 18h00, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à salle du Conseil Municipal, Mairie des Rousses, sous la présidence de Jean-Sébastien LACROIX, Président.

Le quorum n'étant pas atteint, le comité syndical ne peut valablement délibérer. M. le Président propose de réunir à nouveau le comité syndical sans condition de quorum le Mardi 7 octobre 2014 à 18h30 pour délibérer sur les questions ci-dessous.

M. le Président rappelle l'ordre du jour :

1. **Désignation du secrétaire de séance**
2. **Approbation du compte rendu du 24 juin 2014**
3. **Convention de participation financière – Extension du réseau pour alimentation d'une habitation secteur En Bandy à Lamoura**
4. **Vente de la Maison du Fontainier et demande de modification du prix**
5. **Convention d'aide financière pour l'opération suivante : « Sur 2014 : programme 2013 Lamoura et Les Rousses »**
6. **Demande de dégrèvement**
7. **Questions et informations diverses**
 - a. **Point sur les travaux**
 - b. **Règlement du Syndicat**

1 – Désignation d'un secrétaire de séance

Au début de chaque séance et pour la durée de la séance, le Comité Syndical nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire de séance rédige le procès-verbal de la séance qui sera utilisé pour établir les délibérations et le compte-rendu de la séance. Celui-ci doit obligatoirement être un conseiller syndical et non le secrétaire du syndicat, celui-ci remplissant généralement les fonctions d'« auxiliaire ».

2 – Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juin 2014

Cette question est reportée à la séance du 7 octobre 2014.

3 – Convention de participation financière – Extension du réseau pour l'alimentation d'une habitation secteur En Bandy à Lamoura

M. le Président rappelle l'historique des faits. En 2013, M. Martial BARBE avait interrogé le Maire de Lamoura pour raccorder au réseau d'eau potable sa propriété située sur cette commune lieudit « En Bandy ». Le Cabinet MERLIN de Pontarlier a estimé l'ensemble des travaux à la somme de 37 748.00 € H.T. Cette somme est conséquente car son habitation est située à 500 m de la conduite la plus proche.

Le Comité Syndical s'est réuni le 3 décembre 2013 et a examiné ce projet. D'importants travaux de détournement et de renforcement de réseaux étant déjà prévus au programme 2014, l'assemblée lui a demandé de verser une participation équivalente à un tiers du montant des travaux hors taxe, soit la somme de 12 582.67 €. Ce montant pourrait être revu à la baisse ou à la hausse en fonction de la facture finale.

M. BARBE n'a jamais accepté le devis ni signé de convention. Puis, il a vendu son bien à M. Antoine GODIN qui s'est rapproché du SIE pour confirmer son souhait de voir sa maison raccordée.

Après quelques échanges de courriels, le nouveau devis de travaux s'élève à 40 516 € HT et M. GODIN indique par mail du 17 septembre 2014 qu'il transmet sa réponse positive par courrier.

Ainsi, le comité syndical doit autoriser M. le Président à :

- réaliser ces travaux de raccordement de la propriété de M. Antoine GODIN au lieudit « en Bandy » commune de Lamoura pour un montant total HT de 40 516.00 €, sous réserve de la participation financière du propriétaire sur la base d'un tiers du coût total des travaux ;
- demander au propriétaire dont le bien bénéficiera d'une plus-value après raccordement au réseau d'eau potable, de participer financièrement à hauteur d'un tiers du coût des travaux hors taxe, soit 13 505.35 € ;
- autoriser M. le Président à signer une convention de participation financière avec M. Antoine GODIN au nom du Syndicat des Eaux du Plateau des Rousses.

M. le Président propose de respecter les engagements du comité syndical précédent.

Avis favorable.

4 – Vente de la Maison du Fontainier et demande de modification du prix

M. le Président rappelle que par délibération du 27 mai 2014, le Comité Syndical a décidé la vente de la maison du fontainier au prix de 205 000 € tous frais compris, soit 197 278.40 € net vendeur, sous réserve de l'accord de financement de l'acquéreur et étant précisé que cette vente se fera en l'état, sans travaux réalisés au préalable par le Syndicat.

M. le Président fait part du courrier de Melle Lucie LACROIX et M. Thomas PELLEGRINO confirmant leur souhait d'acquérir cette maison déduction faite des frais de négociation d'environ 7 700 € du notaire (à vérifier) dans la mesure où c'est M. le Président qui a trouvé l'acquéreur. Par ailleurs, des frais d'acquisition de 16 400 €, à charge de l'acquéreur, viennent s'ajouter au prix.

Ainsi, M. le Président propose au comité syndical de :

- modifier le prix de vente, soit 197 300 € net vendeur (sous réserve du montant exact des frais de négociation du notaire) sous réserve de l'accord de financement de l'acquéreur et étant précisé que cette vente se fera en l'état, sans travaux réalisés au préalable par le Syndicat ; à noter que les frais d'acte et les taxes sont à la charge de l'acquéreur (environ 16 400 €)
- vendre cette maison à Melle Lucie LACROIX et M. Thomas PELLEGRINO.

Avis favorable.

5 – Convention d'aide financière pour l'opération suivante : « Sur 2014 : programme 2013 Lamoura et Les Rousses »

M. le Président rappelle que par délibération du 25 juin 2013, le comité syndical a approuvé les travaux supplémentaires de renouvellement et de renforcement de canalisation d'eau potable sur :

- commune de Lamoura : chemin de l'Abbaye et chemin de la Giraude
- commune des Rousses : conduite du haut de la route des Rousses d'en Bas, conduite du transit du Platelet, conduite de la route Royale.

Sur un montant de travaux HT de 437 400 € à justifier, l'Agence de l'Eau a notifié au syndicat une subvention de 87 480 €.

Le comité syndical doit autoriser M. le Président à signer la convention et tous documents y afférent.

Le comité syndical émet un avis favorable.

6 – Demande de dégrèvement

M. le Président fait part d'un courrier reçu au siège du syndicat le 22 septembre 2014 de Mme Laurence GINDRE-MOYSE sollicitant un dégrèvement sur sa facture d'eau en raison d'une consommation anormale due à une fuite. Elle explique l'origine de la fuite : usure d'un tuyau alimentant les abreuvoirs et présente une facture de réparation.

Cette demande a été transmise pour avis à Lyonnaise des eaux France.

Franck GAGNARD rappelle qu'il est fait application de la loi WARSMANN du 25 septembre 2012 concernant les modalités de dégrèvement sur l'eau qui exclut les entreprises et les collectivités. L'intéressé a un mois pour fournir un justificatif (facture de plombier) et il doit s'agir de fuites non visibles. Lorsque le dossier est accepté la personne est dégrévée à 100 % sur l'assainissement si l'eau part en terre et 2 fois la consommation moyenne des trois dernières années. Le SIE peut aller plus loin et délibérer pour faire plus pour sa part en n'excluant pas par exemple les entreprises, les collectivités, ... Cette clause peut figurer dans le règlement et dans le contrat.

7 – Questions et informations diverses

a. Point sur les travaux

Antoine DELACROIX fait un point sur les travaux en cours (cf. document en annexe).

M. le Président félicite l'entreprise sur la qualité des travaux réalisés.

b. Règlement du syndicat

M. le Président propose de reprendre contact avec le cabinet d'avocats pour élaborer le règlement intérieur du syndicat.

c. DSP

M. le Président informe les membres qu'une visite des sites a eu lieu jeudi 25 septembre en matinée et il remercie Sylvie MICHAUD, Vice-présidente, de sa présence

Prochaine réunion le Mardi 7 octobre 2014 à 18h30.

Séance levée à 18h42

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie PERROT



Le Président,
Jean-Sébastien LACROIX